



Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Fiche Référent Délégué départemental JSP



Le Délégué Départemental JSP

Quel est son rôle ?

- Animer et coordonner le réseau départemental des animateurs / des sections départementales de JSP
- Assurer le lien entre la FNSPF, le délégué régional et les sections de son département
- Assurer le rôle de conseiller technique dans le domaine des JSP
- Membre de la commission régionale

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Animer et coordonner le réseau départemental :
 - Réunir régulièrement les responsables de section du département
 - Se tenir informé de l'activité des sections du département
 - Maîtriser les textes réglementaires et les faire appliquer
 - Aider et soutenir les sections dans l'organisation de leurs manifestations
 - Favoriser les échanges et la cohésion entre les JSP du département
 - Favoriser les échanges et la cohésion entre les membres de l'encadrement JSP du département
 - Rendre compte régulièrement à son président d'union départementale et le cas échéant au président de l'association départementale des JSP
- ✓ Assurer le lien entre la FNSPF, son délégué régional et les sections de son département :
 - Informer les responsables de section des nouveautés réglementaires, techniques et associatives
 - Recueillir les informations auprès des sections et en informer son délégué régional
 - Répondre aux sollicitations du délégué régional
 - Participer aux réunions des délégués départementaux au niveau régional et national.



Le Délégué Départemental JSP

- ✓ Assurer le rôle de conseiller technique dans le domaine des JSP :
 - Assurer le rôle de conseiller technique auprès des responsables de section et des animateurs
 - Assurer le rôle de conseiller technique auprès de l'autorité d'emploi ou de gestion et du président de l'UDSP
 - Participer à l'organisation et veiller au bon déroulement de la formation des animateurs et des responsables de section
 - Proposer toutes actions visant à valoriser les JSP et leur encadrement
 - Assurer une veille technique et juridique liée aux JSP

Quels sont ses interlocuteurs ?

- Le délégué régional
- Le président de l'union départementale ou président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers
- SDIS, État Major, Groupements Fonctionnels et Territoriaux, Chefs de Centre CIS
- Les responsables de section

Profil

- Être titulaire de la formation d'animateur JSP (conformément à l'arrêté du 18 juillet 2014)
- Avoir une expérience d'animateur au sein d'une section
- Être adhérent à : l'UDSP, l'UR et la FNSPF
- Être ou avoir été sapeur-pompier
- Être désigné par le PUD ou le président de l'ADJSP ou être élu dans l'une ou l'autre entité.
- Être disponible, à l'écoute et pondéré
- Connaître le fonctionnement des réseaux sociaux et les techniques de communication